



**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
BAGNOLS
N° 22**

Le 25 novembre 2019

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUILLET 2019

Excusée : Anne MEUNIER (pouvoir à Eric MATHIEU).

Absents : Philippe CHASSARD, William GARENNE, Lydia GIRAUDET, Jean-Louis GOIGOUX.

Secrétaire de séance : Sylvain GOIGOUX.

I. CREATION DE POSTES SUITE AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil municipal décide de créer 1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20 /35ème) à compter du 1^{er} septembre 2019, 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2019, de pourvoir le poste d'adjoint technique territorial, vacant suite à l'avancement de grade, à compter du 1er août 2019. *Unanimité*

II. RENOUELEMENT DU CUI

Le Conseil municipal décide de renouveler le Contrat Unique d'Insertion créé en septembre 2018 à compter du 1er septembre 2019 pour une durée de 12 mois à raison de 20 heures par semaine. *Unanimité*

III. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOM A AULNAT-SOUBRE

Le Conseil municipal décide de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications à Aulnat-Soubre en coordination avec les réseaux électriques pour un montant de 16 145.60 € Hors Taxes. *Unanimité*

III. RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE DOMES SANCY ARTENSE

Le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil de la Communauté de Communes, qui sera constitué à l'issue du prochain renouvellement des conseils municipaux, devra être constaté par l'État avant le 31 octobre 2019. Le nombre de sièges communautaires est actuellement de 39 titulaires. Il résulte de l'application du droit commun. En dérogation à ce droit commun, des accords locaux sont possibles. Le Conseil municipal approuve l'accord local proposé par le Conseil communautaire, soit 43 sièges au total (dont 2 pour la Commune).

Vote : 4 voix pour et 3 voix contre.

IV. ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DU CABINET D'OSTEOPATHIE

Le Conseil municipal attribue la mission à Madame Nathalie LANG, architecte d'intérieur pour un montant de 2 150 € Hors Taxes + 9 % du montant Hors Taxes des travaux pour le suivi du chantier. *Unanimité*

V. TARIFS 2020 DU CAMPING MUNICIPAL DE LA THIALLE

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs comme suit :

PRIX T.T.C :

- Forfait journalier pour 2 adultes et 2 enfants (- 7 ans) : 19 €
- Adulte 4.30 € - Enfant (- 7 ans) 2.15 € - Emplacement 2.40 €
- Véhicule 2.40 € - Electricité (3 A) 3.20 € - Animaux 1.60 €
- Laverie 4.50 € - Sèche linge 3.60 € - Pain de glace 0.50 €
- Forfait journalier camping-car sans branchement électrique 13 €
- Forfait journalier camping-car avec branchement électrique 16 €. *Unanimité*

VI. TARIFS 2020 DES CHALETS ET MINI CHALETS DU CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil municipal fixe les tarifs en euros des chalets et mini chalets comme suit :

Hébergements	Saison	Nuitée	2 jours	3 jours	4 jours	7 jours	14 jours
EDELWEISS	Basse	40	69	103	138	250	392
	Moyenne	57	98	147	196	350	559
	Haute	92	158	237	316	554	902
ANAIIS	Basse	18	31	46	62	108	176
	Moyenne	20	34	52	69	120	196
	Haute	32	55	83	110	193	314
ELODIE	Basse	23	40	59	79	138	225
	Moyenne	28	48	72	96	169	274
	Haute	47	81	121	162	283	461
ISABELLE	Basse	25	43	65	86	151	245
	Moyenne	32	55	83	110	193	314
	Haute	52	89	137	179	313	510
OLGA	Basse	27	46	70	93	163	265
	Moyenne	36	62	93	124	217	353
	Haute	59	101	152	203	355	578

Saisons tarifaires	Date début	Date fin
Moyenne saison	14/12/2019	04/01/2019
Basse saison	04/01/2020	08/02/2020
Moyenne saison	08/02/2020	07/03/2020
Basse saison	07/03/2020	04/04/2020
Moyenne saison	04/04/2020	11/07/2020
Haute saison	11/07/2020	22/08/2020
Moyenne saison	22/08/2020	29/08/2020
Basse saison	29/08/2020	19/12/2020

Unanimité

VII. LOCATION CAMPING ET SALLE DES FETES

L'association loi 1901 RCP Eventus domiciliée à La Roche Blanche organise la manifestation "EnduroMag Days" les 18, 19 et 20 octobre 2019 à Bagnols. Le Maire est autorisé à louer le camping et la salle des fêtes à l'association pour la somme de 3 000 €. **Unanimité**

VIII. ACTUALISATION DES CHARGES LOCATIVES DES LOGEMENTS

Le Conseil municipal fixe les nouveaux montants des charges locatives des logements, des cabinets médical, de kinésithérapie et d'ostéopathie à compter du 1^{er} septembre 2019.

Unanimité

IX. TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit :
Prix du repas : **6.30 €** - Participation des parents par enfant : **3.40 €**. **Unanimité**

X. PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil municipal décide de rembourser la totalité des frais de transports scolaires aux familles de la Commune de Bagnols dont les enfants fréquentent le RPI Bagnols - Larodde pour l'année scolaire 2019/2020. **Unanimité**

XI. REFERENT COMMUNAL CLIC SENIOR MONTAGNE

Le Conseil municipal décide de nommer Madame Olga BERTHOULE, référent communal CLIC afin de relayer les informations du CLIC auprès des personnes retraitées de la Commune, recenser les personnes isolées de la Commune et participer à des réunions et groupes de travail. **Unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part au Conseil municipal de sa visite en Sous-préfecture d'Issoire pour le projet éolien. Le mat de mesure sera en place au printemps 2020.

SEANCE DU 30 AOUT 2019

Excusé : Jean-Luc RIBOULET.

Absents : Philippe CHASSARD, William GARENNE, Lydia GIRAUDET.

Secrétaire de séance : Sylvain GOIGOUX.

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

I. VOIRIE PROGRAMME 2019

Le Conseil municipal décide de confier les travaux à l'entreprise RMCL pour un montant de 186 031 € Hors Taxes.

II. TAUX DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal fixe les taux de la redevance d'assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

- Part fixe : 40 € par logement + Part variable : 0.92 € par m3 consommé l'année N – 1.

III. VIREMENT DE CREDITS

Le Conseil municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES
020	Dépenses imprévues	- 5 000.00 €
2158 – 296 (Programme Jeux d'enfants)	Autres installations, matériel et outillage	5 000.00 €

IV. QUESTIONS DIVERSES

1/ Le Maire donne lecture du courrier de la Pétanque Bagnolaise.

2/ Le Maire présente le plan d'aménagement du local d'ostéopathie.

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2019

Excusé : Alain MATHIEU (pouvoir à Philippe CHASSARD).

Absents : William GARENNE, Lydia GIRAUDET.

Secrétaire de séance : Sylvain GOIGOUX.

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

I. INTEGRATION DE SAULZET-LE-FROID AU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil municipal décide d'accepter l'intégration de la commune de Saulzet-le-Froid au périmètre de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, à compter du 1^{er} janvier 2020.

II. RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil municipal approuve l'accord local proposé par le Conseil communautaire qui détermine pour la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, en cas d'extension de son périmètre au 1^{er} janvier 2020 à la commune de Saulzet-le Froid, un conseil comprenant 44 sièges communautaires dont 2 sièges pour la Commune.

III. VALIDATION OBSERVATOIRE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

IV. VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES
2183	Matériel informatique	1 000.00 €
020	Dépenses imprévues	- 1 000.00 €
2315 - 298	Aménagement d'un local d'ostéopathie	3 000.00 €
020	Dépenses imprévues	- 3 000.00 €

V. ILLUMINATIONS 2019-2020

Le Conseil municipal accepte la proposition du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme pour les illuminations 2019/2020 d'un montant total de 7 900 € Hors Taxes et autorise le Maire à signer la convention de financement des travaux (avec une participation communale d'un montant de 5 601.20 €).

VI. TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC A AULNAT-SOUBRE

Le Conseil municipal accepte la proposition du S.I.E.G. pour un montant de 20 000 € Hors Taxes et autorise le Maire à signer la convention de financement des travaux (avec une participation communale d'un montant de 10 000.24 €).

VIII. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal adopte le tableau des emplois permanents comme suit :

Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée de service
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	20 h/semaine
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 h/semaine
Adjoint technique	C	1	1	35 h/semaine
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	35 h/semaine
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	10 h/semaine

VIII. OPPOSITION AU PROJET DE RESTRUCTURATION ET DE FERMETURE DE TRESORERIES

Le Maire propose au Conseil municipal de BAGNOLS d'adopter la motion suivante qui est adressée à Monsieur le Préfet de Région et à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques.

Les collectivités locales du Puy-de-Dôme ont été alertées d'un projet de fermeture massive des services des impôts des particuliers et des entreprises ainsi que des trésoreries locales, véritables services publics de proximité.

Considérant que les communes ne peuvent être privées de véritables services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,

Considérant que les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de dépendre d'un service comptable éloigné qui gèrera plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse,

Considérant que la disparition de services publics conduirait inéluctablement à la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale,

Au moment où les collectivités mettent en œuvre des politiques de développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel administratif de l'État et des collectivités de multiplier les déplacements et pour la Commune de BAGNOLS de se rendre à ISSOIRE distante de 65 kms de notre poste de rattachement actuel.

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis,

Par ces motifs, la Commune de BAGNOLS déplore cette politique d'allègement des effectifs du service public et le transfert de charges aux communes aux ressources contraintes.

La Commune s'oppose à ce projet de restructuration et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

IX. DEMANDE DE RECONNAISSANCE AU TITRE DES CALAMITES AGRICOLES

Le Conseil municipal sollicite Madame la Préfète du Puy-de-Dôme afin que la commune de BAGNOLS soit reconnue sinistrée et classée en zone de calamités agricoles et demande que les pouvoirs publics mettent en place des mesures destinées à aider les agriculteurs face à cette situation.